

# Remarques sur le texte du Roman de Rou

Autor(en): **Sandqvist, Sven**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **43 (1979)**

Heft 171-172

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399678>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## REMARQUES SUR LE TEXTE DU *ROMAN DE ROU*

On sait que la syntaxe de l'ancien français est beaucoup plus libre que celle de la langue moderne, ce qui ne veut pas dire que tout était permis dans l'ancienne langue. Il est pourtant évident que les auteurs du moyen âge acceptaient des constructions qui pourraient paraître illogiques et fautives pour un lecteur moderne. Il revient aux éditeurs des textes médiévaux de résoudre le problème souvent assez délicat de savoir si telle leçon fournie par le ms. de base est acceptable ou s'il faut la considérer comme une faute de copie. Ceci ne peut pas se faire, il va sans dire, par une comparaison avec l'usage actuel, même s'il arrive que les éditeurs corrigent certaines constructions parce qu'elles sont tout à fait inacceptables dans la langue moderne. Avant de rejeter une construction, si injustifiable qu'elle paraisse, il convient de s'assurer qu'elle n'est pas attestée dans d'autres textes de la même époque.

Dans les pages qui suivent, je traiterai d'un certain nombre de difficultés syntaxiques que soulève le texte du *Roman de Rou* tel qu'il est transmis par les manuscrits. Je m'intéresse surtout aux leçons des mss qui ont servi de base pour l'édition de A. J. Holden, à savoir le ms. D pour les deux premières parties du poème, qui ne sont conservées que par ce ms., et en ce qui concerne la troisième partie, le ms. A. Je n'ai pas l'intention, dans le cadre de cet article, de faire un compte rendu de cette nouvelle édition du poème de Wace, qui est d'ailleurs une très bonne édition, mais je ne peux pas m'empêcher d'examiner comment l'éditeur a résolu les problèmes en question. Même si certaines des difficultés étudiées semblent peu importantes, il ne serait peut-être pas sans intérêt de les discuter puisqu'elles sont d'une telle fréquence en ancien français qu'on les rencontre dans un très grand nombre de textes.

Il est bien connu que les constructions asymétriques sont fort répandues dans les textes médiévaux.<sup>1</sup> Étudions d'abord quelques problèmes de

1. Voir par ex. G. Ebeling, *Zur Asymmetrie im Ausdruck im Altfranzösischen* dans *Abhandlungen Herrn Prof. Dr. Adolf Tobler... dargebracht*, p. 342-354.

cette espèce que l'on relève dans le *Roman de Rou*. Les exemples suivants comportent tous un changement de temps qui a paru inadmissible à l'éditeur, car il corrige soit le ms. unique soit, en ce qui concerne la troisième partie, son ms. de base <sup>1</sup>.

en Jerusalem furent en lonc pelerinage,  
assez y trait (l'éd. : traist) chescun travail et ahanage (I 27-8)  
tant le destraint (l'éd. : destraint) li roiz que son droit recongnut  
(I 132)

arsons mist en sez villes et la proie en cachea,  
ceuls qui Richart heoient et maintient (l'éd. : maintint) et tencha  
(II 3588-9)

Richart se trait (l'éd. : traist) vers Diepe quant li roiz aparut  
(II 3848-9)

Richart vit en sa terre lez Franceiz osteler,  
Voit (l'éd. : vit) les villes ardoir et lez messons fumer,  
vit prendre sez voisinz et lor fames tuer,  
vit Tiebaut herbergier et lez tentes lever (II 4025-8)

li cors, qui mult fu enorez,  
a Westmostier est (l'éd. : fu) enterrez,  
mult fu riche sa sepulture  
que faite fu e encor(e) dure (III 5831-4)

Barons semonst e chevaliers,  
prie (l'éd. : pria) veisins e soldeiers,  
od grant gent e od grant navie  
e od noble chevalerie  
passa mer e vint a Por(e)cestre (III 10331-5)

Pour ce qui est des exemples 1, 2 et 4, on peut se demander si *trait* et *destraint* ne sont pas des graphies pour *traist* et *destraint*, puisque l'amuïssement de l's est fréquent devant une consonne. Dans les autres, il n'y a pas de doute sur la forme verbale fournie par le ms. Il faut donc se poser la question si ce type de changement de temps est justifiable.

L'alternance du prétérit et du présent historique n'a rien d'exceptionnel en ancien français <sup>2</sup>. Il est facile de relever des exemples où ce passage est aussi brusque que dans les exemples de *Rou* : *Ipomedon*, éd. E. Kölbing et E. Koschwitz, 5395 *Thoas se test, en pes s'esta* ; *Meraugis de Portlesguez*,

1. Comme il arrive souvent, M. Holden a adopté des corrections qui ont déjà été faites par H. Andresen dans son édition du poème. Par la suite, je me contenterai de signaler les cas où les deux éditions diffèrent en ce qui concerne les exemples discutés.

2. Voir par ex. L. Foulet, *Petite syntaxe*, §§ 322-323.

éd. M. Friedwagner, 5020-1 *Envers s'amie qui laienz Se phasme et phasme et repasma* ; *Cristal et Clarie*, éd. H. Breuer, 1393-4 *Cristal l'entent et si s'en rist*, *Esgardé l'a et si li dist* ; *Gerbert de Mez*, éd. P. Taylor, 2756 *Fromons les mande et porchaça et quist* ; *Vie de saint Thomas le Martyr*, éd. E. Walberg, 1511-2 *Mais li reis l'endemain pur lui main enveia, E jure les oilz Deu que sen acunte avra* ; *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 2913-6 *Cil qui monterent eu danjon Virent les feus, virent l'arson, Veient les armes resplendir E veient la preie acoillir* ; *Ibid.*, 3347-8 *As nex porterent les vis, Mais eu champ laissent les ocis* ; *Ibid.*, 21327-8 *As autres sempres a dreiture Funt e donnerent sepouture*.

Même s'il est établi que cet usage est bien attesté en ancien français, il convient d'examiner si Wace s'en sert. Après un dépouillement des autres œuvres de Wace on constate que cette alternance n'est pas inconnue à cet auteur. En voici quelques exemples : *Conception Nostre Dame*, éd. W. R. Ashford, 73-5 *Li venez vint a la net devant O merveillos torment e grant, De totes parz la mer l'asalt* ; *Vie de sainte Marguerite*, éd. E. Francis, ms. A, 691-2 *La virge vint en son seant, Si se torne vers oriant Et dist : « Frere, des or me fier* ; *Vie de saint Nicolas*, éd. E. Ronsjö, 452-4 *Tut trei se mistrent al repaire Et vindrent a l'empereür, Qui les receipt od grant honur*. J'ai reproduit ici le ms. B qui a servi de base pour l'édition de Ronsjö. L'éditeur corrige pourtant *receipt* en *receut*. Le même poème fournit encore un exemple où l'éditeur abandonne son ms. de base : 925-6 *Sur l'alter le mist sil beisat, Trait* (l'éd. : *Traist*) *sei arere sil leissat*. Cette alternance se rencontre aussi dans le *Roman de Brut*. J'en cite quelques exemples d'après l'édition de I. Arnold : 2483-5 *La mer mella, undes leverent, Wages crurent e reverserent. Nefs comencent a perillier* (deux mss portent ici *comencerent*, leçon qui fausse la mesure du vers) ; 2837-8 *Dunc somunt Belin ses Bretuns, E Brennes prist ses Burguinnuns* ; 11758-61 *Si s'en turnent delivrement, Escuz es cols, lances es mains ; Cungied ne pristrent des Romains. Es vus la curt tute esturmie ! Li emperere forment crie* ; 12227-9 *Li un pur les altres s'avivent, E des Romeins abatre estrivent, E Romein turnerent les dos*. Si l'on examine les variantes des leçons rejetées, on y trouve encore des exemples : 5907-8 *Ne se porent prud fuisuner, En fuie les estut* (5 mss, y compris le ms. base, donnent *estuet*) *turner* ; 12047-8 *Yder turne* (4 mss, y compris le ms. base : *turna*) *de l'altre part, Ki des Romeins fait grant essart* ; 12535-8 *De l'une part de la vatee Entra* (6 mss, y compris le ms. base : *Entre*) *la gent romeine armee, De l'altre part, enmi lur vis, Orent Bretun lu champ purpris*. A l'intention d'éliminer ce type d'asymétrie, l'éditeur de *Brut* a également rejeté la

leçon de son ms. de base aux vv. 1040 et 2200, bien qu'elle soit là aussi appuyée par d'autres mss. Au lieu de choisir la *lectio difficilior* il a adopté la *lectio faciliior*.

Le *Roman de Rou* fournit en réalité encore quelques exemples de ce mélange de temps, mais ceux-ci ont paru acceptables à l'éditeur :

Quant li dus out ouré et il se regarda,  
vit le cors grant et gros, deables ressembla,  
et Richart trait l'espee si essaie si parla,  
un coup li a donné et le cors tresbuscha (I 258-61)

les viles ardent e les bors,  
homes firent dolenz plusors (III 5141-2)

Cil del Mans nel porent soffrir,  
la cité lor estoet guerpier (III 9893-4)

Dans le premier exemple l'alternance du présent et du prétérit est très brusque. Il est possible que le v. 260 soit fautif. Andresen a corrigé ce vers en *E Richart traist l'espee si le saisi par la*. Les deux derniers exemples se laisseraient facilement corriger. On pourrait lire *arsent* au v. 5141 et *estut* au v. 9894, corrections qui seraient d'ailleurs supportées par le ms. B. Cette dernière correction a été faite par Andresen. Mais comme cet usage est fréquent en ancien français en général et, semble-t-il, aussi chez Wace, l'éditeur aurait pu respecter son ms. base dans tous les exemples précités, exception faite de *voit* au v. II 426. Cette correction, par contre, se laisse justifier. Là nous avons affaire à une espèce d'anaphore qui est extrêmement fréquente dans la langue de Wace<sup>1</sup>. Dans ce type de construction, il semble que l'auteur se serve exclusivement du prétérit car l'accord des mss est presque total à ce point. Cf. par ex. *Brut* 1210-6, 2605-6, 6549-52, 9874-6, 9993-5, 10599-616, 12267-70, 14499-503. Malgré le nombre très élevé des variantes, tous les mss donnent ici le prétérit sauf au v. 9993 où un seul ms. porte *voit*.

Dans les exemples qui suivent, nous avons affaire à un autre type d'asymétrie. L'auteur passe brusquement du singulier au pluriel et *vice versa* :

Vacreiz virent a Rou les terres damagier,  
virent que s'i vouloient par force herbergier,  
lor avoir lor tolloit, nes vouloit espargnier ;  
lor voisinz assemblerent, si les vouldrent cachier (II 317-20)

1. Cf. G. Biller, *Étude sur le style des premiers romans français en vers*, p. 22-23.

L'éditeur corrige *vouloient* en *vouloit* au v. 318. A première vue, cette correction semble s'imposer, car la logique exige que Rou soit sujet de ce verbe ainsi qu'il l'est des deux suivants. Il n'est pourtant pas exclu que le pluriel *vouloient* ait pour sujet Rou et ses hommes, car il est évident que le pluriel *les* au v. 320 s'explique ainsi. Cette alternance entre le singulier désignant Rou seul et le pluriel désignant Rou et ses compagnons réapparaît plusieurs fois dans le poème. L'éditeur corrige aussi dans la plupart de ces cas :

lors a guerpi l'Escharde, de Flandres sont (l'éd. : s'est) tornez  
(II 396)

et Rou se traist arriere quant il s'en aperchut ;  
quant il n'i pout entrer retourner lor (l'éd. : li) estut (II 626-7)

Engleiz virent que Rou lez vainqui mainte foiz,  
et tant de foiz les a confonduz et destroyz,  
merci criant lor (l'éd. : li) distrent et plevirent lor foiz,  
s'il au roi lez acorde tuit li feront sez droiz (II 651-4)

Mout par a Gastineiz et destruit et robé,  
Estampes ont (l'éd. : a) destruite et le bourc ont (l'éd. : a) gasté  
(II 748-9)

Quant il pout de gent a semons et mandé,  
entrez sont dedenz France, moult fist grant cruauté,  
les terres a destruites et le peuple tué (II 739-41)

Au v. II 740 l'éditeur accepte le pluriel *sont*, probablement parce que ce passage au pluriel est moins brusque à cause de la présence de *gent* à la ligne précédente. Mais le passage du pluriel *sont* au singulier *fist* est aussi frappant que ceux des exemples précédents. Au v. 741 le ms. porte *on* ou *ou* au lieu de *a*. Si l'on accepte ce changement de personne ailleurs, il serait plus naturel de corriger en *ont*, ainsi que le fait Andresen qui accepte aussi le pluriel au v. II 749.

Cette alternance entre le héros du récit et ses hommes est, comme on le voit, particulièrement fréquente dans la deuxième partie du poème, mais on la rencontre aussi dans la troisième partie :

se boen corage ne vos faut  
ne remaindra terre a Heraut.  
Mandez quantque mander poez,  
passez mer, terre lor tolez ! (III 5915-8)

L'éditeur rejette ici la leçon de son ms. de base au profit des autres mss qui donnent *li tolez*, mais *lor* pourrait représenter Harold et ses gens. Cette leçon est probablement à considérer comme une *lectio difficilior*.

pois fist a Meante un arson,  
 la vile mist tote en charbon,  
 les bors arstrent e les citez  
 e les mostiers ont alumez.  
 Parmié la vile trespasout  
 sor un cheval que mult amout

(III 9083-8)

Cet exemple, où le singulier désigne Guillaume et le pluriel Guillaume et ses hommes, ressemble beaucoup à ceux qu'on vient de citer, mais cette fois l'éditeur ne corrige pas son ms. de base. Cette alternance a pourtant paru inacceptable à deux copistes. Aux vv. 9085-6 le ms. B donne *Les bours arst entre les fossés | e les mostiers a alumés*, tandis que C porte *Tous abatirent les fossez | sy ont les moustiers alumez*. C'est à juste titre que l'éditeur maintient ici la leçon du ms. base, car BC fournissent évidemment une *lectio faciliior*. Il aurait également dû suivre son ms. base dans les autres exemples précités, parce que ce type de changement de personne est assez fréquent en ancien français<sup>1</sup>. Cet usage se rencontre ailleurs chez Wace. En voici deux exemples que je relève dans *Brut* : 7775-7 *Quant Henguist vit qu'il le soeient, E que el chastel l'asserreient, Melz se volt combatre defors*. Le ms. base de l'édition Arnold et trois autres mss donnent *les soeient*. A mon avis le pluriel pourrait représenter Henguist et ses compagnons. *Ibid.*, 13139-42 *Des citheieins prist feelté E humages, estre lur gré, Qu'a lur poeir le meintendrunnt E pais e fei li porterunt*. L'éditeur a ici abandonné son ms. de base qui porte *les meintendrunnt et lur porterunt*. Ces leçons me paraissent pourtant justifiables parce que le pluriel peut désigner Modred et ses hommes.

C'est évidemment aussi le besoin de symétrie qui a invité l'éditeur à faire une légère correction dans le passage suivant :

a lor armes corurent, sez prinstrent maintenant,  
 qui hache, qui guisarme(s), qui espee trenchant,  
 armes neuves et viex voïssiez traire avant

(II 2080-2)

Il est évident que *guisarme* est mieux en accord avec les singuliers *hache* et *espee*. Avec une légère retouche on obtient une construction tout à fait normale. M. Holden a ici fait une correction que feraient probablement la plupart des médiévistes à sa place. Mais avant de la faire il faut se poser la question si la leçon *guisarmes* pourrait se justifier.

1. Pour un grand nombre d'exemples analogues, voir mon livre *Études syntaxiques sur la Chronique des Ducs de Normandie par Benoit*, p. 190-193.

Quand on a le choix libre entre le singulier et le pluriel, il arrive assez souvent que les auteurs du moyen âge les mélangent. Ainsi il est fréquent de trouver des mélanges du type suivant : *Athis et Prophilias*, éd. A. Hilka, 4459-62 *Ice avient asez sovant Que riche home aimment povremant, Et povres hom qui auques vaut R'atorne bien s'amor en haut ; Vie seinte Audree*, éd. Ö. Södergård, 1307-10 *Cil ki en mond ont plus hautesce Deivent aver gregnur simplesce. Ky en se siecle se humilie, Enhauciez iert, ne faudra mie ; Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 12450 *Les genz le duc e cele au rei*.

En ce qui concerne l'exemple de *Rou*, il est impossible de dire si ce mélange du singulier et du pluriel a pu figurer dans l'original. A l'appui de la leçon du ms. unique on peut citer quelques exemples semblables tirés de *Brut* : 9212 *Lur robe e lur armes larreient* (cinq mss portent *robes*) ; 9226 *Senz robe e senz armes porter* (quatre copistes ont rendu ce vers plus symétrique, deux en écrivant *robes* et deux autres en écrivant *arme*). Cf. aussi les variantes du v. 9682 *N'orent halberc, n'urent escu* : le ms. G a les deux substantifs au pluriel, tandis que le ms. S présente une construction asymétrique en ne mettant que l'un, *escuz*, au pluriel. L'exemple suivant, également tiré de *Brut*, est aussi illustratif : 1736-8 *Ne sai que plus grant amur seit Que entre enfant e entre pere, U entre enfanz e entre mere*. Cette asymétrie, *enfant — enfanz*, apparaît dans trois mss, y compris le ms. de base, mais l'éditeur corrige en *enfanz* au v. 1737. Même si ces exemples semblent peu sûrs, ils montrent néanmoins que certains copistes médiévaux acceptaient ce type d'asymétrie, ce qui, à mon avis, pourrait justifier le maintien de la leçon du ms. unique au v. II 2081 de *Rou*.

On peut aussi qualifier d'asymétrie le mélange du cas sujet et du cas régime :

au main por reposer tornerent en un prez	(II 1027)
virent li gentil regne a grant honte atorné	(II 1068)
Enterré ont li duc et Normant et Breton	(II 2025)
le roiz et la rayne a lor mengier servoit	(II 2270)
tout autretel pensé out le roiz Loeïs	(II 3149)

L'éditeur accepte ce mélange dans *li gentil regne*, *li duc* et *le roiz*, tandis qu'il corrige *un prez* en *uns prez*. Andresen, qui a normalisé son texte, corrige aussi les autres cas en imprimant *le gentil regne*, *le duc*, *le rei* et *li reis*. Il arrive que les éditeurs hésitent devant ce type de construction mixte



même s'ils acceptent d'autres fautes contre la déclinaison à deux cas<sup>1</sup>. Cette construction asymétrique est pourtant assez fréquente dans les mss. Voici quelques cas analogues que je relève dans d'autres poèmes de Wace : *Nic.*, 135 *Un seinz eveskes* ; *Brut*, 1167 *Le leus* (l'éd. : *Li l.*) ; *Ibid.*, 5841 *Le reis* (l'éd. : *Li r.*). Le type *li gentil regne*, où le nom au cas régime est muni d'un article au cas sujet, semble particulièrement fréquent : *Nic.*, 99 *Li premerain* ; *Ibid.*, 586 *li rei* ; *Ibid.*, 1146 *Li seint* ; *Brut*, 289, 377, 418, 445, 6468 *li rei*. Les éditeurs abandonnent leurs mss de base en corrigeant en *le* sauf *Nic.* 586 où *li rei* est gardé. D'autres exemples de ce mélange sont signalés par E. Walberg, *Vie de saint Thomas le Martyr*, p. CLXXVI, A. Thordstein, *Le bestiaire d'amour rimé*, note du v. 576, S. J. Borg, *Aye d'Avignon*, p. 82 et 84, P. M. O'Hara Tobin, *Les lais anonymes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, p. 161, et D. McMillan, *Le Charroi de Nîmes*, p. 32-33. Comme il est impossible, dans la plupart des cas, de connaître l'usage de l'auteur dans ce domaine, il me semble plus prudent de ne pas corriger<sup>2</sup>.

Un autre cas d'asymétrie se rencontre dans l'exemple suivant :

Guillaume fu fiz Rou, au bon conquereour,  
au vassal, au hardi, au bon combateour  
qui fist mainte bataille et souffrir maint estour (I 304-6)

L'éditeur corrige en *souffri* au v. 306 et obtient ainsi une construction normale. Le ms. unique fournit une construction assez dure où *fist* est accompagné en même temps d'un substantif régime direct et d'un infinitif. Mais cette espèce de coordination asymétrique ne semble pas inconnue en ancien français : *Les Méthéores d'Aristote*, éd. R. Edgren, 57, 25-6 [*la chaleur de la terre*]... *fait... les fontainez chaudes et buer* ; *Athis et Prophiliias*, éd. A. Hilka, 6573-5 *Cist voudront fere hiaumes tentir, Escuz percier, lances croissir Et a Bilas le cuer dolant* ; *Cristal et Clarie*, éd. H. Breuer, 2122-4 *Et cil, qui bien se sot deffendre Et l'uevre de tote escremie, Guenci por garantir sa vie*. On trouve aussi des coordinations semblables dans *Brut* : 8009-10 *Kar d'ovre ne de deviner Ne poeit l'um trover sun per* ; 9137-8 *Dunc veïsiez terre meslee, Chastels guarnir, gent effree*. Dans le premier exemple Arnold corrige *d'ovre* en *d'ovrer*, évidemment pour satisfaire au besoin de symétrie, mais la leçon *d'ovre* se rencontre dans huit mss, y compris le ms.

1. Voir par ex. J. Melander, *Guibert d'Andrenas*, note du v. 30.

2. A. Thordstein, dans son édition du *Bestiaire d'amour rimé*, relève un exemple où cette forme mixte semble appartenir au poète : 576 *Se li homme ne le veïst*.

de base. Il est donc établi qu'il n'y a guère de raison de corriger le v. I 306 de *Rou* à cause de l'asymétrie. Reste à savoir si l'expression *faire souffrir maint estour* est admissible. Cette construction, dont je ne connais pas d'autre exemple, pourrait s'interpréter de deux façons. *Faire souffrir* peut équivaloir au verbe simple<sup>1</sup>. Il serait également possible de suppléer « à d'autres ». Quoi qu'il en soit, la leçon du ms. ne paraît pas tout à fait impossible à justifier.

Étudions également une espèce d'asymétrie qui concerne l'article défini :

Li dus prist Mostereul assez delivrement,  
en la ville et en boiz fist herbergier sa gent (II 1858-9)

La symétrie exige *eu boiz* et l'éditeur a aussi fait cette correction. Mais la leçon du ms. unique est-elle justifiable ? On sait que l'article défini est souvent omis là où l'emploi serait de rigueur dans la langue moderne<sup>2</sup>. Le *Rou* nous en fournit encore deux exemples :

tel l'en donna en chief que tout l'escervela (II 1982)  
Cil qui en chastel furent les lessierent entrer (II 2432)

L'éditeur corrige là aussi en *eu chief* et en *eu chastel*, mais ces corrections sont superflues, puisqu'on peut citer bon nombre d'exemples analogues : *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 1783 *En chief li aserra coronne* ; *Brut*, 137 *Kant od sun pere en bois ala* ; *Ibid.*, 2286 *Ki d'or corone en chief portast*. D'autres exemples où l'article défini fait défaut sont signalés par H. Kjellman, *Vie saint Edmund le Rei*, p. CIII-CIV, A. Stimming, *Der anglonorm. Boeve de Haumtone*, note du v. 420, F. Kluckow, *Protheselaus*, p. 81-82, A. Thordstein, *Le bestiaire d'amour rimé*, p. LXXVI, Ö. Södergård, *Vie d'Edouard le Confesseur*, p. 97-98, et A. Tobler, *Vermischte Beiträge*, II, n° 15.

Quand il existe plusieurs mss, il arrive souvent qu'il y ait désaccord entre eux, ce qui montre que l'emploi de l'article défini était facultatif. Cf. *Brut*, 409 *Entur la valee, es busuns* (trois mss : *en b.*) ; *Ibid.*, 2821 *Devant sa gent el champ sailli* (deux mss : *en ch.*) ; *Ibid.*, 4600 *D'un munt el val avant guarda* (deux mss : *en v.*). Cinq mss portent aussi *el chief* au v. 2286 de *Brut*, cité ci-dessus.

1. Pour cette périphrase si fréquente en ancien français, voir G. Gougenheim, *Études sur les périphrases verbales de la langue française*, p. 330-338.

2. Voir à ce sujet H. Fredenhagen, *Ueber den Gebrauch des Artikels in der französischen Prosa des XIII. Jahrhunderts. Beihefte zur Zeitschr. für rom. Phil.*, III.

Mais il arrive aussi, quand il y a plusieurs substantifs de cette espèce, que l'article manque devant l'un mais soit exprimé devant l'autre. En voici quelques exemples que je relève dans *Brut* : 222 *Sis mist en bois e es muntaines* (ms. F) ; 3699 *Mult sout des lais, mult sout de note* (mss LF) ; 4867 *En terre est del ciel descenduz* (tous les mss sauf CA qui donnent *de ciel*) ; 5827-8 *Des Bretuns nez de par sun pere, E de Romains de par sa mere* (mss PCST). On trouve d'autres exemples parmi les variantes aux vv. 3674, 5015, 9691, 10307-8. Au v. 5828 l'éditeur corrige son ms. base, P, en *des Romains*. La correction est pourtant inutile. En ancien français l'emploi de l'article défini est facultatif devant les noms de peuples<sup>1</sup>. L'asymétrie de l'emploi de l'article est particulièrement fréquente dans ce cas<sup>2</sup>. On trouve d'ailleurs un exemple analogue dans *Rou* :

Normant et li Breton ont le roi tant mené  
qu'il lor a hors Richart entre sez bras porté (II 2130-1)

Cet exemple, qui ne se laisse pas facilement corriger, est plus sûr que celui du v. II 1859. Mais celui-ci est également admissible à mon avis, puisqu'on voit que cette espèce d'asymétrie est assez répandue en ancien français<sup>3</sup>.

Ayant constaté que cette construction pourrait se défendre, on se demande si l'on doit aussi accepter la suivante où l'asymétrie de l'article défini est combinée avec un emploi asymétrique de la préposition :

Cil saillent au fossé au picoiz et o tros (II 1855)

L'éditeur corrige en *o picoiz*, à juste titre à mon avis, car *au* est probablement une faute de copie provoquée par l'*au* qui précède. L'emploi asymétrique de l'article défini n'est pas étranger à l'ancienne langue, nous l'avons vu. Il est également facile de trouver des exemples où deux prépositions ayant la même valeur sont juxtaposées : *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 2581 *od verai cuer, de fin' amor* ; *Ibid.*, 5663-4 *Cil od les glaives reluisanz E as haiches d'acier trenchanz* ; *Ibid.*, 15250 *Par fine amor, od leal fei* ; *Ibid.*, 38485 *Od tel enging e par tel art* ; *Floovant*, éd. S. Andolf, 260 *Aus espees, des plaz, molt formant la maitriënt* ; *Li Bastars de Buillon*, éd. A. Scheler, 1985-6 *Là se sont assamblés as bons brans viennois, De lanches*

1. Cf. L. Foulet, *Petite syntaxe*, § 69 : 3.

2. Pour des exemples analogues, voir la *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, vv. 841-2, 17293-4, 18479, 30573, 41458.

3. D'autres exemples de cette asymétrie sont cités par G. Ebeling, *Zur Asymmetrie*, p. 342-343.

*et de dars, de faussars et d'espois*<sup>1</sup>. Ce dernier exemple combine les deux types d'asymétrie comme le fait l'exemple discuté de *Rou*. Il serait donc, à la rigueur, possible de justifier la leçon du ms. au v. II 1855, mais ce serait peut-être exagérer le respect du ms. Il semble d'ailleurs que l'emploi asymétrique de la préposition soit rare dans l'œuvre de Wace. Je n'en connais que cet exemple : *Brut*, 2611-2 *Bons ponz fist faire e chemins hauz De pierre, od sablun e od chاوز*. Quatre copistes ont éliminé cette asymétrie en changeant *od* en *de*.

Le problème de l'omission de l'article défini passe facilement à un problème d'ordre paléographique, comme nous l'avons vu, puisque certains copistes ne distinguent pas les lettres *n* et *u*. Ceci complique le problème qui concerne l'alternance de *en* et de *eu*. Il en est de même de l'omission du pronom personnel objet direct. Beaucoup d'éditeurs se sont heurtés à ce problème. Examinons quelques passages de *Rou* de ce point de vue :

a une lance qu'il portout  
ferir le volt, mais il ne pout (III 8785-6)

Cil del Mans ne porent soffrir,  
la cité lor estoet guerpir (III 9893-4)

On s'attendrait à *nel* au lieu de *ne* aux vv. III 8786 et III 9893. Dans le premier exemple l'omission du pronom neutre est acceptée par l'éditeur, tandis qu'il adopte la leçon de BC, *nel*, au v. III 9893, bien que A, son ms. de base, et D portent ici *ne porent*. Il arrive souvent qu'il y ait désaccord entre les mss en ce cas. Dans *Rou*, on trouve encore quelques exemples pareils où certains mss omettent le pronom : III 4201 *se mal penserent sil covrirent* (BD *si*) ; III 4582 *mais nul d'els nel poeit choisir* (CD *ne p.*) ; III 5793 « Sire », *font il, « se tu nel fais* (C *ne f.*) ; III 7027 *vos nel vosistes nient faire* (CD *ne v.*) ; III 7029 *quant jol vos dis vos nel vosistes* (CD *je ; ne v.*) ; III 7031 *or le volez e jo nel voil* (BCD *ne v.*) ; III 8740 *crieme a del duc que il nel fiere* (CD *ne f.*) ; III 8858 *nel pout garir ses granz esforz* (CD *ne p.*) ; III 10780 *mais nel fereiz pas de nient* (C *ne f.*). Des exemples analogues sont aussi fréquents dans les autres poèmes de Wace : *Conc.*, 460 *Quant je nel sai, deis me tu dire* (BVSA *ne s.*) ; *Marg.*, 532 *Dist Marguerite : « Ne ferai »* (A *non f.*) ; *Nic.*, 423 *Et si le volez esprover* (B *si vus v.*) ; *Ibid.*, 569 « Ditez, fist il, ne celez paz (DAO *nel c.*) ; *Ibid.*, 887 *Unc nel seurent si afermer* (B *ne*

1. Cette asymétrie est plus fréquente qu'il le ressort de l'article cité de G. Ebeling, p. 352, où il n'en cite qu'un seul exemple.

s.) ; *Ibid.*, 1474 *Ne jo nel puis pas consentir* (B ne p.) ; *Brut*, 3955 *Or poez saver, nel celum mie* (FGN ne c.) ; *Ibid.*, 4918 *Nes pout pas souffrir Claudius* (H Nel p. ; FG Ne p.) ; *Ibid.*, 6309 *E cil distrent que non ferunt* (JHK nel f. ; CS ne f.) ; *Ibid.*, 7382 *Kar tu nel sez, ne se savras* (LCFGRNT ne sez ; SJ nel savras) ; *Ibid.*, 14358 *Entrer volt dedenz mes nel fist* (NT nun f. ; H non f. ; P nu f. ; BFGJ ne f.). On trouve des désaccords pareils entre les mss dans *Brut* aux vv. 424, 440, 538, 548, etc.

Dans beaucoup de ces cas, il s'agit sans doute d'un amuïssement de *l*. Dans la variante de *Nic.* 423, cité ci-dessus, il n'est pourtant pas question d'une variante graphique. Il en est de même de l'exemple suivant de *Rou*, où il ne peut guère s'agir d'une chute de *l* devant *a* :

cen conte Maistre Vacce qui escript a trové (II 443)

Ici l'on s'attendrait à l'*a*, correction qu'a faite Andresen dans son édition. Mais il vaut mieux respecter la leçon du ms. La correction de *ne* en *nel* au v. III 9893 est également inutile. L'éditeur de *Saint Nicolas* rejette aussi à tort la leçon de son ms. base, B, aux vv. 423, 887 et 1474, cités ci-dessus. Il est évident que l'omission de *le* était possible en ancien français là où le pronom est obligatoire dans la langue moderne<sup>1</sup>.

L'amuïssement de *l*, très répandu dans les mss médiévaux, ainsi que nous venons de le constater, a parfois donné naissance à des graphies inverses. Dans *Rou* on rencontre *que(l) cel* II 3214, *qui(l) ne* II 3479, *qui(l) grant* II 3940. Cette graphie est particulièrement fréquente devant un autre *l* : *i(l) lessa* II 550, *ne(l) lessierent* II 809, *qui(l) l'ocie* II 3446, *qui(l) li* III 5321, *fu(l) liez* III 10968. Dans ces cas il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'une graphie inverse. Il pourrait aussi bien être question d'un redoublement de la consonne initiale qui se produit ainsi<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit, la graphie inverse due à l'amuïssement de *l* est attestée dans *Rou*. Il est pourtant difficile de savoir si nous avons aussi affaire à de telles graphies dans les exemples suivants :

Ne sai qui(l) fist la nuit au conte Erneuf entendre  
que li roiz d'Alemaingne le devoit la nuit prendre (II 3485-6)

mais Deus ne(l) volt ke il le eüssent (III 2780)

1. Pour d'autres exemples de cette omission, voir G. Tilander, *Romania*, LXIII, p. 45, et S. Sandqvist, *Studia neophilologica*, XLIX, p. 371.

2. Cf. A. Långfors, *Histoire de l'Abbaye de Fécamp. Annales scientiarum fen-nicae*, ser. B, t. XXII, 1, p. 67.

L'éditeur considère, comme on le voit, *quil* et *nel* comme des graphies inverses. Les leçons du ms. reproduit sont pourtant admissibles. Il se peut que nous ayons affaire à un *le* corrélatif qui annonce la complétive suivante. Un tel emploi du pronom neutre n'a rien d'exceptionnel en ancien français<sup>1</sup>. Cet usage est aussi attesté chez Wace. En voici quelques exemples que je relève dans *Brut* : 3065-6 *E ço unt dit e juré l'unt Ke jamais pais od els n'avront* ; 5771-2 *Ço quidot e il le diseit Que ja Trahern ne l'atendreit* ; 5807-8 *Une fille aveit sil vulsist Que le regne emprés lui tenist* (leçon du ms. base, corrigée en *si vulsist* par l'éditeur) ; 6088-9 *Dit lur ert e bien le saveient Que Engleterre ert afebliee* ; 12500-1 *Jol sai e vus bien le savez Que la veie nus est toleite* (l'éditeur corrige en *Jo*, mais *Jol* est la leçon du ms. base et de trois autres mss).

Il serait donc plus prudent de ne pas corriger les deux vers précités de *Rou*, d'autant plus que ces corrections ne sont pas supportées par les autres mss. Pour le premier exemple il n'y a qu'un seul ms., pour le deuxième les autres mss portent *mais Diu ne plot*, leçon adoptée par Andresen.

Il serait peut-être plus justifié de ne pas accepter l'emploi pléonastique du pronom personnel dans l'exemple suivant :

Se la novele ne l'oon  
poet cel estre viez la savron (III 5889-90)

Aucun ms. ne fournit une leçon satisfaisante. C porte *nen oon* et BD manquent. Andresen a conjecturé *Se nouvele nove n'oon*. Ce vers est meilleur puisqu'il fait un pendant aux vv. 5883-4 *ker novele tel costome a, | qui ne l'ot nove, viez l'orra*. Mais si l'on juge trop hardi d'adopter cette conjecture, on doit se demander si l'emploi superflu du pronom *l'* peut se justifier ou s'il faut choisir la leçon de C. Ce type de pléonasme, où le régime direct est doublé devant le verbe conjugué par un pronom personnel, est beaucoup plus rare que l'emploi de *le* corrélatif. L'usage est pourtant bien attesté en ancien français. Des exemples analogues sont signalés par O. Reinholdsson, *Sur les pléonasmes syntaxiques de l'ancien français*, p. 21, H. Kjellman, *La deuxième collection anglo-normande des miracles de la sainte Vierge*, p. cxv, et K. Nyrop, *Grammaire historique*, V, § 227.

Je n'ai trouvé qu'un seul exemple de ce pléonasme dans les autres poèmes de Wace et cet exemple est très incertain : *Nic.*, 1255 *Unques plait al*

1. Voir R. L. Graeme Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français*, p. 19-25.

*muster nel tindrent*. La variante *nel* ne se trouve que dans un seul ms., celui que E. Ronsjö a choisi comme base pour son édition, mais l'éditeur corrige en *ne*, probablement avec raison. Même si cet usage semble fort rare chez Wace, c'est à juste titre que M. Holden conserve la leçon de son ms. de base au v. III 5889.

Examinons encore deux cas de pléonasme qui peuvent inviter un éditeur à corriger. Le premier ressemble à celui du pronom personnel. En voici deux exemples :

Ce li estoit avis quer sur un mont seoit,  
si haut qu'en toute France nul si haut n'i avoit (II 235-6)

En la terre al cunte Huun,  
ki teneit Reynald en prisun,  
n'i laisserent charue arant (III 2181-3)

Au v. III 2183 l'éditeur corrige en *ne*, bien que la leçon de son ms. de base soit appuyée par B. Au v. II 236, par contre, où nous avons un pléonasme analogue, il est impossible de faire une correction si légère. Dans cet exemple il s'agit du verbe impersonnel *|i| a*, mais ceci n'a aucune importance, puisque *i* manque normalement lorsqu'il y a un autre complément de lieu <sup>1</sup>. L'emploi pléonastique de *i* est en réalité assez fréquent dans les textes médiévaux. En voici quelques exemples : *Chanson de Roland*, éd. G. Moignet, 2357-8 *Desuz un pin i est alet curant*, *Sur l'erbe verte s'i est culchet adenz* (l'emploi superflu de *i* du v. 2358 est moins sûr, puisqu'il serait possible de lire *si est*) ; *Rom. de Renart*, br. I, éd. M. Roques, 2518-20 *une vïele sai |chiés un vilaint ou tote nuit | i asanblent li vilain tuit* ; *La deuxième collection anglo-normande des miracles de la sainte Vierge*, éd. H. Kjellman, 42 : 110 *E ens el lit les pez i met* ; *Huon de Bordeaux*, éd. P. Ruelle, 3819 *Ens u vregiet une fontaine i a* ; *Ibid.*, 5598-9 *A le fontaine Gaudise l'amiré, Li bers i fu asis por reposer* <sup>2</sup>. Il n'y a donc aucune raison de corriger le début du v. III 2183, même si ce type de pléonasme ne semble pas très répandu dans les poèmes de Wace. Voici pourtant deux exemples : *Nic*, 1211-2 *Nuls hom vivaunt n'i parvendreit La dount jeo sui, ja taunt n'irreit* ; *Brut*, 2318-20 *Avint Northumberlande a prendre E Cateneis e quanqu'i a Devers north des le Humbre en la*.

1. Cf. à ce sujet J. Melander, *Studier i modern språkvetenskap*, VIII, 1921, p. 57-70.

2. Voir aussi K. Nyrop, *Grammaire historique*, V, § 6.

Le dernier cas de pléonasme concerne l'adjectif possessif :

voient lor felonnie, voient lor cruauté  
 dez Normanz et de Rou qui le regne ont gasté (II 1073-4)

la fu Heraut od ses amis  
 e od ses barons del païs (III 7708-9)

Cette construction remarquable, où l'on emploie l'adjectif possessif au lieu de l'article défini, est probablement due à une confusion entre deux constructions, à savoir *lor cruauté* et *ses barons* d'un côté et *la cruauté dez Normanz* et *les barons del païs* de l'autre.

L'éditeur corrige le ms. unique au v. II 1073 en *la felonnie... la cruauté* et au v. III 7709 il adopte la leçon de B, *les barons*, bien que son ms. de base et D portent ici *ses b*. La leçon de B est probablement à considérer comme une *lectio faciliior*, car cet emploi de l'adjectif est très rare en ancien français, mais on trouve des exemples analogues aussi dans d'autres textes : *Floovant*, éd. S. Andolf, 1356 *Ses panz de son samit ai trestot deron-puz* ; *Li abregemenz noble honme Vegesce Flave René des establissemenz appartenanz a chevalerie. Traduction par Jean de Meun*, éd. L. Löfstedt, I : X, 10-11 *et ostassent lor lasseté, de lor cors, par le travail de noer* (les deux virgules sont inutiles) ; *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 9125 *Qui de lui out sa vie escrite* ; *Ibid.*, 12792-3 *Od ses princes de son reiaume Est a Loün dreit repairié* ; *Ibid.*, 32247-8 *Si qu'a ses jenz de ses maisons Voct que doblast lor levreisons*<sup>1</sup>. Je relève un cas pareil dans la *Vie de saint Nicolas*, mais cet exemple est moins sûr : 715-8 *Sempres reçut cristienté Pur l'amur et pur sa bonté Seint Nicholas que son avoir Li out fait des larons avoir*. L'éditeur rejette la leçon de son ms. de base et corrige en *la bonté*, probablement avec raison. La correction des deux exemples de *Rou* est cependant inutile.

Revenons au problème de l'amuïssement du *l*. Ce phénomène, si fréquent dans les mss, a évidemment invité l'éditeur à restituer un *l* dans les exemples qui suivent :

puis fu mult bien de sun seignur,  
 mult out entrels dous grant amur (III 1971-2)

1. Cet usage est signalé par O. Reinholdsson, *Sur les pléonasmes syntaxiques de l'ancien français*, p. 30, K. Nyrop, *Grammaire hist.*, V, § 8, A. Tobler, *Verm. Beiträge*, II<sup>2</sup>, p. 88-90, et Ph. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, § 16 : 3. Ce phénomène se rencontre aussi en ancien provençal. Voir O. Schultz-Gora, *Alt-prov. Elementarbuch*, § 179.



L'éditeur rejette la leçon de son ms. de base qui donne *entres*, ce qui pourrait représenter *entre les*. L'expression *eus dous*, fournie par les autres mss, est normale, tandis que *les dous* semble fort rare. Les exemples que je connais de *les dous* sont incertains : *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 33610-2 *E bien fu a toz connoissant Que Dex enama e maintint L'eir qui des deus nasquié e vint*. On ne peut pas exclure que *des* soit une graphie ou une faute de copie pour *d'eus*, puisque l'autre ms. donne *de eus d*. Le deuxième exemple est tiré de *Saint Nicolas* : 1075 *Chescon d'els dous grant joie fist*. Le ms. O porte *des deus*. Cette variante manque à l'apparat mais est donnée dans la note que l'éditeur consacre à ce vers.

La restitution du *l* peut donc se justifier dans l'exemple précédent. Une telle restitution me semble pourtant plus difficile à défendre dans le suivant :

« Sire », dient auquant, « quel conseil de vous prens ? (II 4232)

Le seul ms. conservé porte *que conseil*. Cette variante de *quel* interrogatif est bien attestée en ancien français. Des exemples analogues sont cités par O. Richters, *Zur historischen Syntax von interrogativem quel*, thèse, Göttingen, 1910, p. 113-117. Aux exemples relevés par Richters on peut ajouter : *Le Livre des oraisons de Gaston Phébus*, éd. G. Tilander, 37 : 4 *Ha, pechiez, que douce et legiere chose estes de fere* ; *Floovant*, éd. S. Andolf, 388 *Seignours, plait vos oïr qué hons fut Fernaguz* ; *Ibid.*, 477 *Qué nouvelles me dites dou Chatel Avenant* ; *Ibid.*, 1493 *Qué homes ai donc pris mes sires l'amiraus* ; *Ibid.*, 2327 *Oëz qué aventure Jesu li a doné* ; *Ibid.*, 2378 *Ne saront Sarazins qué part doïnt torner* ; *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 17911 *Que honte qu'en le deserite*. Ce texte fournit des exemples de *que* encore aux vv. 1961, 3162, 8407, 8659, mais là l'éditrice corrige en *queu*. Un examen des leçons rejetées des textes édités donnerait sans doute encore des exemples de cette variante du pronom interrogatif. En ce qui concerne l'œuvre de Wace, j'en relève un exemple dans l'apparat critique de *Brut* : 7683-6 *Barun, dist il, ne dutez mie Cele malvaise compainie. Assez savez ki Bretun sunt, Ja cuntre nus ne se tendrunt*. Au v. 7685 les mss CSF JHAGN donnent *que Bretun* et R *quiex B*.

Nous venons de constater l'existence de deux variantes de l'interrogatif *quel*. De même le pronom relatif connaît deux variantes au nominatif et à l'accusatif. L'emploi de *que* comme sujet est très fréquent dans plusieurs dialectes de l'ancien français<sup>1</sup>. Cette variante est conservée par la majorité

1. Voir par ex. G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, p. 45.

des éditeurs d'anciens textes. Dans *Rou*, par exemple, *que* est employé au lieu de *qui* aux vv. II 337, II 3779 et III 5834. M. Holden maintient cette forme, alors que Andresen corrige en *ki*. Par contre, quand *qui* est employé pour *que* à l'accusatif, on hésite souvent. Voici trois cas de cet emploi de *qui* dans *Rou* :

De Richard sun fiz avum dit, ki sun pere leissat petit	(III 195-6)
ne remest pas pur sa sorur, qui Alred aveit a ouxsur	(III 1059-60)
Mort sunt cil ki vus atendez	(III 1145)

Dans les deux premiers exemples, l'éditeur corrige en *ke* et en *que* respectivement. Le *ki* du v. III 196 ne se trouve que dans A, le ms. de base des éditions d'Andresen et de Holden, et ce *ki* peut, au cours d'une lecture rapide, s'interpréter à tort comme le sujet de *laissat*. Le *qui* du v. III 1060 ne peut pourtant pas mener à confusion. Cette variante est d'ailleurs appuyée par B. Pour être conséquent, l'éditeur aurait dû corriger aussi le *ki* du troisième exemple, ainsi que l'a fait Andresen, car les autres mss donnent ici *que*. Mais, à mon avis, il vaudrait mieux ne pas corriger du tout. D'après les grammairiens *qui* (*cui*) est employé comme un cas régime tonique, mais cet emploi serait rare<sup>1</sup>. En réalité, les mss portent assez souvent *qui* (*cui*) à l'accusatif, même lorsque le pronom relatif ne semble pas particulièrement accentué. En voici quelques exemples : *La Chastelaine de Vergi*, éd. R. E. V. Stuijp, 460 *Cil qui li dus atendoit* ; *Ibid.*, 737 *Plus ke moi qui il a traie* ; *Rom. de Renart*, br. IX, éd. N. Harano, 1112 *Comme cil qui le fain apresse* ; *Ibid.*, 1266 *Renart qui fain grieve et esmaie* ; *Vie de saint Jean l'Évangéliste*, éd. E. Westberg, 31 *Ke cil quil la s'embat, et qui on la en mainne* ; *Ibid.*, 249 *Nus ne repaire a lui qui emfertez mehaigne* ; *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 2418 *Ceus qui nonmer oct fait la sort*<sup>2</sup>.

Comme souvent, il est impossible de savoir si cet usage était adopté par l'auteur ou si cet emploi de *qui* ne reflète que l'usage de certains copistes. Cependant, il n'est pas sans intérêt de signaler qu'on rencontre des exemples analogues dans d'autres poèmes de Wace : *Nic.*, 508-10 *Chen et oisel te*

1. Voir K. Nyrop, *Grammaire hist.*, V, § 289 Rem., et G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, p. 158.

2. Pour d'autres exemples, voir S. Andolf, *Floovant*, p. CLXXII, et B. Malmberg, *Rom. du Comte de Poitiers*, p. 85.

*mangerunt Si les contes ne fais delivrer Qui tu as fait enprisoner* (A porte C'a tort as f. e.) ; *Conc.*, 958-60 *Se sa feme grosse trovast Cui il unques n'eüst tochiee Ne adesee ne bailliee* (trois mss portent *Que* et sept *Quil... atochiee*) ; *Brut*, 5729 *Un fiz orent ki bien norrirent* (l'éditeur rejette la leçon de son ms. base, ici supportée par N, et imprime *que*).

L'alternance étudiée de *qui* et de *que* est sans doute parfois due à une confusion paléographique, puisque ces mots sont souvent abrégés dans les mss. Cette explication est certainement aussi valable pour la confusion qu'on observe entre les prépositions *par* et *por*. Ainsi on trouve quelquefois *par* au lieu de *por* dans *Rou* :

Sire Franche, par nos vos esteut consentir	(II 710)
en grant chierté l'avoit Rou par sa tres grant valor	(II 976)
par cortoisie aprendre le tenoie en chierté	(II 2110)
Ceste guerre n'est mie par la terre rober	(II 4045)

Inversement on rencontre *por* au lieu de *par* :

nepoureuc bien lez seulent lez Normanz refrener, non pas por traïsons mez por granz cops donner	(I 57-8)
Alez entor le roi por enging porcachant	(II 2537)
mais por plaies qu'il out el vis fu abatu Tierri e pris	(III 11193-4)

L'éditeur corrige tous ces cas de confusion entre *par* et *por*. Les grammairiens affirment que les deux prépositions alternent dans certains emplois, par ex. quand elles marquent la cause et le moyen<sup>1</sup>. En réalité, cette alternance apparaît dans tous les emplois. Aux vv. II 2110 et II 4045, *par* est employé au sens final. S'il est difficile de trouver des cas analogues, ceci est en partie dû aux corrections des éditeurs qui en général n'acceptent pas cet emploi de *par*. Mais dans les mss il y a parfois flottement entre *par* et *por* même quand il s'agit de marquer le but : *Brut*, 6173-4 *Gardeins mistrent par plusurs lius, Ki par garder orent granz fius* ; *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 2903-5 *Li reis... Conmande a sa jent qu'eu s'espande Parmi la terre par rober* ; *Ibid.*, 41307 *Tot ce fist par eus chastier* (les éditeurs corrigent en *por*)<sup>2</sup>. Même s'il s'agit souvent d'une confusion paléographique, il

1. Cf. G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, p. 319-320, et Ph. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, § 335 : 2 Rem.

2. Pour d'autres exemples de *par* final, voir F. Shears, *Recherches sur les*

est évident que les copistes, et certainement aussi les auteurs, confondaient ces deux prépositions au moyen âge. Dans *Brut*, par exemple, je compte une quarantaine de cas où il y a désaccord entre les mss sur ce point<sup>1</sup>. On se demande si c'est le devoir de l'éditeur moderne de corriger ces emplois « fautifs ». Avec ces corrections, dictées par des idées préconçues sur l'usage des auteurs médiévaux, on risque d'établir des normes qui n'existaient pas à l'époque.

Passons à un autre flottement, celui de *cel* et de *tel*, qui est aussi parfois dû à une confusion paléographique, puisque les lettres *c* et *t* sont difficiles à distinguer dans certains mss. Mais souvent l'emploi de l'un ou de l'autre est possible. Dans *Rou*, par exemple, B porte *cez* au lieu de *tels* au v. III 9447 : *Par tels diz od sa baronie | revint li dus en Normendie*. Au v. III 9747, D donne *tel* où les autres mss ont *cel* : *Helies ert de cel lignage, | si clamout dreit en l'eritage*. Voici encore quelques exemples de cette alternance empruntés à d'autres poèmes de Wace : *Nic.*, 223 *Pur ceo qu'as clerics fit cel* (D *tiel*) *honur* ; *Ibid.*, 647-8 *Issi perdi l'en longement En la cité cel* (O *tel*) *oignement* ; *Ibid.*, 792 *Que li out fait tel* (OC *cel*) *mustreison* ; *Conc.*, 799-800 *Merveilla sei de cel* (RS *tel*) *salu Qui onques mais diz ne li fu* ; *Ibid.*, 1425-6 *Dame, dist il, je ne puis mie Tel* (KJ *ce*) *mestier faire sanz aïe* ; *Brut*, 269-70 *Brutus oï dire asez tost Que li rois veneit od tel* (CH *cel*) *ost* ; *Ibid.*, 4320 *Si noma jor de cel* (P *tel*) *servise* ; *Ibid.*, 6567-8 *Si t'estuet tes chastels livrer A cels* (PDLCHR *tels*) *quis sacent bien garder*. L'éditeur de *Brut* rejette inutilement la leçon de son ms. base, P, au v. 6568, et probablement aussi au v. 4320.

Après avoir constaté cette alternance entre *cel* et *tel*<sup>2</sup>, on peut hésiter devant les exemples suivants :

Quant pres erent de cel endroit  
comme hom(e) pierre jeter porreit,  
laschent les regnes, si s'eslaissent (III 1541-3)

*prépositions dans la prose du moyen français*, thèse, Paris, 1921, p. 171, et pour la variante *par ce que* de la conjonction finale, voir C. Busse, *Das finale Satzverhältnis in der Entwicklung der franz. Syntax*, thèse, Göttingen, 1905, p. 24, et R. L. Graeme Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que »*, p. 61.

1. Pour d'autres exemples de ce flottement, voir E. Görlich, *Franz. Studien*, III, 2. Heft, p. 117, J. Bastin, *Recueil général des Isopets*, II, p. xxxv, S. Andolf, *Floovant*, p. cxxvi et clxxix, A. Henry, *Buevon de Conmarchis*, note du v. 943, et G. Tilander dans ses éditions des *Livres du roy Modus et de la royne Ratio*, I, p. xli, de la *Chace dou cerf*, p. 13, et de la *Chasse de Jaques de Brézé*, p. 20.

2. Voir aussi P. Ruelle, *Le Besant de Dieu*, notes des vv. 453-6 et 457.

Seul le ms. base porte *cel endroit*, les autres mss ont *tel e.*, leçon adoptée par l'éditeur. Cette correction me paraît justifiable, puisque *tel* est ici en corrélation avec *comme*. Cet emploi de *cel* m'est inconnu.

L'emploi de *cel* est également suspect dans les exemples suivants :

Cel se cuide vengier qui est moult son contraire,  
et tel se fet oÿr qui miex li venist teire (II 111-2)

Tel vient sain a mellee qui au departir saingne,  
coustume est bien de guerre et de mainte autre owraingne  
que(l) cel pert une foiz qui autre foiz gaaingne (II 3212-4)

L'expression *tel... qui* est fréquente dans ce type de locutions de caractère proverbial<sup>1</sup>. Voici encore quelques exemples pareils tirés de *Brut* : 4148-50 *E tel ad poiür ki manace E tel manace ki se crient E tel chace qui poi retient* ; 4533-4 *Tel est vencuz premierement Ki reveint puis derrainement* ; 5882 *Que tels i pert que puis recovre* ; 8868 *Que tels i pert que puis gaaaine*. On trouve des exemples analogues encore aux vv. 9401-2, 10587-8 et 13534. Aucun des nombreux mss de *Brut* n'a ici *cel... qui*. Cette variante fait également défaut dans les proverbes réunis par Morawski. En ce qui concerne les deux cas de *cel... qui* dans *Rou*, M. Holden corrige le premier en *tel*, tandis qu'il conserve la leçon du ms. unique au v. II 3214<sup>2</sup>. Andresen corrige les deux exemples. Dans ces cas, il me semble que la correction se laisse justifier.

Discutons enfin quelques problèmes d'accord que présente le texte de *Rou*. Le premier concerne l'accord du participe passé :

la char fu tressalee, le viaire paliz (II 2394)

Le ms. porte *tres sale*. La correction de l'éditeur rend la construction normale. Il n'est pourtant pas impossible de lire *tressalé*, car ce type de désaccord du participe passé n'est pas inconnu en ancien français<sup>3</sup>. Mais les exemples sont rares et il est possible que l'original ait eu *tressalee*.

Les passages suivants comportent des exemples, plus ou moins frappants, où le verbe n'est pas accordé avec son sujet :

Tot ensement de lor poissance  
Constentineis e Franceis sont,  
li un a l'altre contrestont (III 3968-70)

1. Voir J. Morawski, *Proverbes français*, p. 84-86.

2. Pour ce proverbe, cf. *Brut* 8868, cité ci-dessus.

3. Pour des exemples, voir A. Stimming, *Der festländische Bueve de Hantone*, Fassung III, note du v. 1376, et mon livre *Études syntaxiques sur la Chronique des Ducs de Normandie par Benoit*, p. 152-153.

L'éditeur rejette la leçon de son ms. de base en suivant BC qui portent *as altres*. Le ms. D, qui donne *o l'aultre*, est plus proche de A. Bien qu'il s'agisse de plus de deux personnes, il est possible de mettre *li un ... l'autre* au singulier. Cf. *Rou*, III 4014-8 *bien peüssiez veeir vassal | de lance e de espee ferir, | e Franceis Normanz envair, | e Normanz torner e guenchir | e l'un de l'autre departir*. C'est évidemment le pluriel du verbe qui a invité l'éditeur à faire cette correction.

Lorsque le verbe précède *l'un... l'autre*, le pluriel est assez fréquent, tandis que le verbe se met normalement au singulier quand il suit son sujet. Le pluriel n'est cependant pas sans exemple<sup>1</sup>. En ce qui concerne l'œuvre de Wace, je n'y relève que deux exemples de ce désaccord, tous les deux parmi les variantes de *Brut* : 4583-6 *Quant Cesar out tut ordené, A tuz ad dist e deveé Que pur nule rien que il veient Li un des altres ne desreient* (RT donnent *L'un de l'autre ne se d. ; T desevrent*) ; 8127-9 *Cil unt les pieres esgardees, Assez les unt environees ; E li uns ad a l'altre dit* (C porte *unt*).

Ces deux exemples, il va sans dire, sont inutiles pour faire connaître l'usage de Wace à ce point, mais ils montrent que ce type de désaccord était accepté au moyen âge. La correction du ms. base au v. III 3970 est donc superflue.

Voici un désaccord plus frappant :

en Engleterre vint, sejourner i volsist  
se lez gens de la terre de lor gré le soffrist (II 213-4)

L'éditeur corrige en *la gent*, correction qu'a faite Andresen et que feraient sans doute la plupart des médiévistes. Ce type de désaccord, qui à première vue paraît complètement inadmissible, est probablement dû à une confusion entre deux constructions, *la gent... soffrist* et *lez gens... soffrissent*. On trouve dans *Brut* un désaccord analogue d'un participe passé référé à *genz* : 12521-2 *Lur bataille unt aparaille, Lur cunreiz faiz, lur genz rengie*. C'est la leçon de D, ici base de l'édition, et de trois autres mss, mais l'éditeur corrige en *gent*.

Ce type de désaccord a souvent paru inadmissible aux éditeurs modernes, mais il n'est pas difficile d'en trouver des exemples dans les mss médiévaux : *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 12603 *Kar nel suffereit pas mes genz* ; *Ibid.*, 27204-5 *Totes ses genz, si cum ge truis, S'ert vers le bois acheminee* ; *Rom. de la Violette*, éd. D. L. Buffum, 711-2 *Par mi les rues ot grans*

1. Voir à ce sujet L. Krafft, *Person und Numerus des Verbs im Französischen*, thèse, Borna-Leipzig, 1904, p. 55-57.

*presses Des gens qui resgarder les vint ; Vengeance Raguidel*, éd. M. Friedwagner, 5734-5 *Et on fist les gens dessanbler Qui a canp estoit asanblee* (l'éditeur corrige en *la gent*) ; *Florimont*, éd. A. Hilka, 9493 *Bien wel que totes gens le die* (l'éditeur corrige en *tote gent*)<sup>1</sup>.

L'anomalie de l'exemple suivant est également due à une confusion entre deux constructions équivalentes :

O la procession issirent li baron,  
chevaliers et borjoiz et archiers et geldon,  
tuit cil qui ferir poout de pierre ou de baston (II 878-80)

L'éditeur corrige *poout* en *poent*. Cette correction, déjà faite par Orelli, paraît s'imposer. Pourtant, il n'est pas impossible de trouver des exemples analogues où *tuit* est accompagné d'un verbe au singulier : *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. C. Fahlin, 42918-20 *C'est qu'a un pecchié t'iés amors, Qui de la sort e de la vient, Dunt totes riens de tei se crient* ; *Cristal et Clarie*, éd. H. Breuer, 3587-8 *Et tos justice a son plaisir, Qui contre lui se velt tenir* ; *Ibid.*, 6817-8 *A la roïne bien plaisoit Totes les choses qu'il faisoit* ; *Les Méthéores d'Aristote*, éd. R. Edgren, 17 : 6-7 *et toutes propriétés qui depent de chaut et de sec, de froit et de moiste*. L'éditeur corrige en *dependent*, mais dit dans une note qu'il serait aussi possible de lire *toute(s) propriété(s) qui depent*. Il est clair que le ms. fournit une confusion entre ces deux constructions. En ce qui concerne le premier exemple de *Cristal et Clarie*, il semble que l'auteur ait considéré *tos* comme l'équivalent de *chascun*. C'est aussi l'explication de Breuer qui commente cet exemple dans une note : « *tos* ist ja dem Sinne nach ein *chascun* ». Nous avons peut-être un exemple analogue dans un passage discuté du *Rom. de Tristan de Béroul*, éd. E. Muret et L. M. Defourques, 646-8 : *Dehé aient tuit cil devin ! Qui porpensa tel felonie Con fist cist nain, qui Dex maudie ?* Pour rapprocher les vv. 646 et 647, ce qui est préférable du point de vue du sens, on a proposé de corriger *porpensa* en *porpensent*<sup>2</sup>. Mais cette correction devient superflue, si l'on accepte le désaccord du verbe.

Il est naturellement impossible de savoir si Wace a pu se permettre de faire les deux désaccords discutés ci-dessus. Il est pourtant incontestable que des cas pareils se rencontrent dans les mss médiévaux. En éliminant ce type de constructions illogiques on risque de créer une langue normalisée, conforme à la langue moderne, mais qui en réalité n'a jamais existé.

Lund.

Sven SANDQVIST.

1. Pour d'autres exemples de cette confusion, voir mon livre *Études syntaxiques sur la Chronique des Ducs de Normandie par Benoit*, p. 183-184.

2. Voir T. B. W. Reid, *The « Tristan » of Beroul. A textual commentary*, p. 29.